

COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

La Commission se réunit tous les Lundis de 18 h 30 à 20 h 30

Tél. Direct : 04.94.08.60.49

Réunion plénière du lundi 7 octobre 2019

P.V. N° 9

Président : M. Patrice BOUREAU

Secrétaire de séance : M. Pierre HOLLECKER

Représentant des arbitres, élu au CD : M. Patrick FAUTRAD

Représentant du Département Technique : M. Yves FRACHET

> **Présents** : MM. Michel ALEXANDRE – Billel BARHOUMI – Jean-François BECKER – Tarek BEN AMOR – Yann BODENES – Hakim BOUAKSA – Romain BOUGET – Cyril BOUREAU – José CAUDMONT – Christophe COURET – Julien DENANTE – Gaëtan DENEUVE – Cédric DERVEAUX – Michel EBRARD – Florian GONCALVES – Sébastien HOLLECKER – Bertrand KEMPF – Noël LANDON – Karim MESSISHA – Guy MUCCI – Serge PAPA – Georges PEZZOLI – Fabrice POREE – André ROBERT.

> **Absents excusés** : MM. Jean-Jacques BENHAMOU – Bernard COTY – Christian DELANNOY – Michel MOMBOISSE – Raymond PERON – Jean REDAUD.

INFORMATION

Conformément aux dispositions de l'art. 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la Commission de District de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel en 2^{ème} instance devant la commission d'appel règlementaire du District.

Pour être recevable, l'appel doit être interjeté par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs ou de l'arbitre concerné délivrée par la Ligue de la Méditerranée, dans un délai de sept jours, à compter :

- de la première présentation de la lettre recommandée ;

- du jour de la transmission de la décision par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;

- du jour de sa notification par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception (jour de la remise en mains propres...).

Les frais de dossier d'un montant de 46 EUROS seront portés au débit du compte du club réclamant (ou adressés par chèque s'il ne s'agit pas d'un club et pour les arbitres appelants).

Le non-respect intégral de ces formalités entraîne l'irrecevabilité des appels.

RAPPELS AUX ARBITRES

1 – Les clubs ne sont pas tenus de régler les frais d'arbitrage aux arbitres dès lors que ceux-ci ne présentent pas les formulaires officiels prévus à cet effet.

2 – La commission rappelle aux arbitres qu'en aucun cas ils ne doivent accepter les chèques de particuliers en règlement de leurs frais d'arbitrage.

RAPPEL IMPORTANT CONCERNANT LES DESIGNATIONS :

Il est demandé à tous de respecter un délai de 21 JOURS FRANCS MINIMUM pour toutes les indisponibilités connues à l'avance. Une tolérance jusqu'à J – 15 jours est acceptée. Par exemple une indisponibilité pour le samedi 26 octobre 2019 doit être inscrite **par l'arbitre lui-même, sur son Espace FFF, avant le vendredi 11 octobre 2019 à 16 h** (soit 3 vendredis avant).

Toute indisponibilité inscrite en deçà de J-15 doit obligatoirement être doublée par l'envoi d'un justificatif adressé au secrétariat du District du Var par l'intermédiaire de la messagerie officielle de l'arbitre.

Les arbitres sont désormais tenus de renseigner leurs indisponibilités permanentes à l'année sur leur espace My FFF.

COURS DE FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DES SECTEURS

- **Secteur est varois** : Salle ST JEAN à PUGET SUR ARGENS, tous les **mercredis de 18h00 à 20h00 à compter du 11/09/19**
- **Secteur centre var** : Salle du tir à l'arc à BRIGNOLES, tous les **vendredis de 18h00 à 20h00 à compter du 13/09/19**
- **Secteur ouest varois** : Siège du District du Var à LA GARDE, tous les **mercredis de 18h00 à 20h00 à compter du 11/09/19**

CORRESPONDANCE (reçue depuis la dernière réunion)

DES ARBITRES :

- **M. Alexandre AGNESE** : Suite à demande d'explications concernant son absence au stage thématique du 05/09.
- **Mme Claire DEWOST** : Signalant des problèmes rencontrés avec la FMI lors d'une rencontre.
- **M. Mickaël ETRILLARD** : Concernant sa demande de formation. Convocation transmise par mail.
- **M. Krim RAHAL** : Concernant les tests physiques et son équipement. Transmis au responsable de la Formation et au Président.
- **M. Vincent BLASCO** : demandant à officier avec **M. Patrick LE TEXIER** en FUTSAL.
- **M. Dylan CORTES** : adressant un certificat médical concernant une indisponibilité tardive.
- **M. Thomas CARLIER** : adressant un justificatif complémentaire pour son absence au stage du 28/09.
- **M. Pierre JACOB** : souhaitant officier avec **M. Olivier DEHOEST** quand cela est possible.
- **M. Dominique POZO** : informant de son changement de domicile et adressant à la comptabilité du District les justificatifs facture + carte grise du véhicule en vue de ses virements bancaires.

DEMANDES DE REMBOURSEMENT FRAIS D'ARBITRAGE (FA) ou DEPLACEMENT (FD) transmises au comptable de la CDA :

- **M. Khalil TABTI** : rencontre U17D2 du 29/09/19 à charge de AS LES ARCS pour absence de moyen de paiement.

Divers :

- **M. Patrick LE TEXIER (accompagnateur)** : Concernant l'équipement des arbitres stagiaires. Transmis à la section formation.

DES CLUBS :

1) DEMANDES D'ARBITRES :

(Transmises dès réception aux responsables des désignations, ces demandes ne pourront être satisfaites qu'après couverture de tous les matchs de catégories supérieures en nombre d'arbitres suffisant.)

A) DEMANDES POUR TOUTE LA SAISON 2019/2020 :

- **AS CALLAS CANTON** : un arbitre pour leur équipe U17D2.

B) DEMANDES PONCTUELLES :

2) INFORMATIONS PARTICULIERES :

- **SC BARJOLS** : adressant un chèque de 60€ pour les frais de formation de M. Renaud Brian. Remerciements.

ORDRE DU JOUR LA REUNION PLENIERE

1. C.D. / UNAF. (P. Fautrad)

L'UNAF compte à ce jour 175 membres à jour de cotisation. Le bureau cherche un nouveau comptable suite à l'arrêt de P. Guglielmo. Une tentative de remise en route de l'équipe de foot est en train d'être menée.

2. Section Désignations. (M. Ebrard)

Nouvelle méthodologie :

- a) Du jeudi J-10 jusqu' au mercredi J-3 les désignations seniors (de D1 à Critérium inclus et Féminines à 8 et 11) seront faites par P. Boureau et les désignations jeunes (de U14 à U18) seront faites par N. Landon assisté de P. Hollecker.
- b) Du jeudi J-2 au vendredi J-1 les ajustements sont réceptionnés et traités par P. Boureau exclusivement et dans toutes les catégories.

Depuis le début de la saison la moyenne de déplacement par arbitre est de 63 Km. Le weekend des 28/29 octobre 88 arbitres sur 155 désignables étaient indisponibles soit près de 57% d'absence. La moyenne des indisponibilités depuis le début de la saison se situe à 22% chaque weekend.

La liste des arbitres autorisés par la CDA à arbitrer en Foot Loisirs a été communiquée au CD et à M. G Pezzoli qui est chargé, comme par le passé, de désigner les arbitres dans cette catégorie.

Désignation des Observateurs : (Florian Goncalves)

Les observateurs seront désignés dans la semaine de leur mission, vu les fluctuations observées dans les horaires, les disponibilités, etc.

Les arbitres D4-D5 pourront être contrôlés en Critérium.

28 observations ont été effectuées avec un coût moyen de 38 €. Il est rappelé que les rapports doivent être envoyés le plus vite possible et que les feuilles de frais doivent être adressées à P. Fautrad.

Les indemnités kilométriques pour les observateurs/accompagnateurs passent de 0.308 à 0.311 / km parcourus.

Lorsqu'ils ne sont pas membres d'une commission du District les observateurs/accompagnateurs doivent s'acquitter d'une cotisation de 10€ pour bénéficier de la carte d'ayant droit du District.

3. Section Administrative. (P. Hollecker)

Le District du Var compte 208 arbitres licenciés à ce jour.

39 arbitres en Ligue, Fédéral, International.

169 arbitres en District dont 155 désignables. Sur les 14 non désignables 5 sont en attente de l'avis de la commission médicale concernant leur aptitude, 9 ont un dossier encore incomplet.

4. Section Lois du jeu. (C. Boureau)

Cours de perfectionnement ou d'apprentissage : Un point est fait sur chaque secteur (Toulon, Brignoles, Le Puget).

Le nombre de participants et en augmentation partout. Le problème de l'intérêt de certains, venant faire uniquement acte de présence est discuté. P. Boureau indique qu'il viendra lors des cours du mercredi

La section envisage l'organisation d'un stage réservé aux arbitres assistants AD1-AD2-AD3. Ce stage spécifique pourrait se dérouler le samedi 25/01/2020. Y serait testé un test physique spécial, adapté du test que fait passer la Ligue aux AA en matinée. L'après-midi serait dédié à des ateliers spécifiques.

Plateforme PFP 2019/2020 : Bilan du mois de septembre.

49 participants au questionnaire (27% de l'effectif) 88 participants au QCM (48% de l'effectif). La participation est trop faible au vu de l'importance de cet outil.

Nouveautés de la saison :

-Création d'une section féminine encadrée par Karim MESSHISHA. 4 arbitres stagiaires actuellement. Bientôt rejointes par celles qui réussiront l'examen à l'issue de la formation initiale accélérée organisée du 21 au 24 octobre par l'IR2F.

-Création d'une cellule de visionnage permettant les montages vidéo pédagogiques. (C. Boureau, G. Deneuve, K. Messisha)

-Accompagnements. Il y aura une nouvelle réunion des accompagnateurs de stagiaires.

5. **Section Discipline.** (S. Papa)

La commission est informée des attendus de la commission de discipline dans un dossier concernant un fait de diffamation publique sur un réseau social qui a été classé sans suite.

6. **Divers.**

Invitée par la CRA à donner le nom d'un arbitre méritant pour officier lors du match du 5ème tour de la Coupe de France **Pégomas – Istres**, la CDA a proposé **M. Karim MESSISHA** en remerciement de son investissement auprès d'elle.

A 21h50, l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance plénière.

SANCTIONS :

La commission, après étude de leur dossier, a sanctionné deux arbitres par la **perte de 2 points** assortie d'une **amende de 60 €** (soixante Euros) qui sera déduite de leur virement bancaire du mois de novembre 2019. Ceci en raison de leur absence à un stage thématique sans en avoir prévenu quiconque au préalable et sans avoir ni excusé, ni justifié a posteriori cette absence, malgré une demande écrite d'explications de la CDA et ce, conformément au Règlement Intérieur 2019/2020 et à son Annexe 3.

*Prochaine réunion
Réunion restreinte le lundi 14 octobre 2019*

Le Président : Patrice BOUREAU
Le Secrétaire de séance : Pierre HOLLECKER